



## EXTERNALISATION

Montreuil, le 27 octobre 2021

### PRESTATAIRES

## POUR QUE LES PRESTATAIRES DEVIENNENT DES CHEMINOTS COMME LES AUTRES !

**Les salariés prestataires travaillant pour la SNCF sont souvent pris entre les intérêts de la société qui les paie et ceux de la société cliente.**

**Dans tous les cas, la CGT dénonce les abus dont ils font l'objet.**

Les prestataires sont généralement couverts par la convention collective "Syntec". Près d'un million de salariés en dépendent et leur nombre est en constante croissance. Les directions de la SNCF ont recours à cette forme de sous-traitance au prétexte du manque d'autorisations d'embauches. Il existe des services composés de 10 prestataires pour un cheminot qui les encadre. Dans l'entreprise, des milliers de salariés apportent leur qualification (Bac + 2 à Bac+ 6), sans garantie de maintenir les savoirs indispensables à notre production.

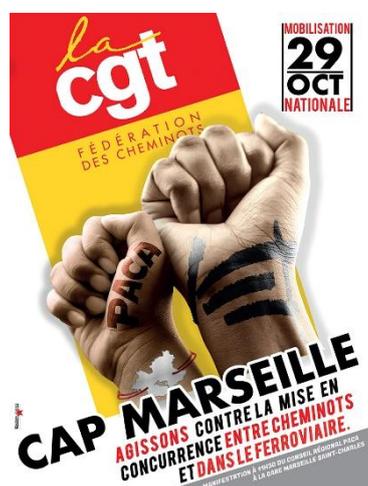
Il existe aussi des collectifs de travail où cheminots au statut, contractuels et prestataires se côtoient au quotidien à nombre quasi égal, ils travaillent ensemble, exercent les mêmes fonctions, se considèrent comme collègues, sans avoir les mêmes droits.

Beaucoup aspirent à une situation stable, une entreprise comme la SNCF travaille aussi sur des projets passionnants et de long terme. Jusqu'à aujourd'hui, l'opacité de cette gestion des ressources humaines tend à démontrer que ni les prestataires, ni la SNCF n'y gagnent. Le surcoût et l'impossibilité de planifier les carrières, afin de répondre aux besoins, ne présentent que des désavantages.

La presta est aussi un scandale financier qui entretient des sociétés dont le seul but est de vendre du **savoir-faire** et de se faire un bénéfice de 30 à 40 % sur la vente.

Pour exemple, une presta ingé est vendue 100 k€, alors que le salaire d'un CDI en ingénierie représente une masse salariale de 60 à 70 k€ environ.

La Fédération CGT des Cheminots et son UFCM refusent de considérer les prestataires comme « des pièces rapportées », dans un processus de mise en concurrence des salariés et donc de participer à une sorte de traite moderne.



Nous combattons la situation précaire des prestataires, alors que bien souvent les plans de charge sont stratosphériques et pérennes. Comment justifier d'ailleurs que les prestas craignent en fin de contrat que leur société ne soit pas reprise au prochain appel d'offres ?

Exigeons ensemble que les prestataires qui sont des salariés à part entière, avec des savoirs et une expérience, aient un véritable avenir au sein de la SNCF.

Continuons à prohiber la marchandisation du travail en revendiquant un véritable statut social pour l'ensemble des cheminots !

**Les mêmes métiers, les mêmes fonctions doivent générer les mêmes droits !**

**Concrètement, exigeons de tenir les cadres d'organisation inhérents à la charge de travail par un plan d'embauche des prestataires.**

Les syndicats CGT de la Fédération des Sociétés d'Etudes et la Fédération des Cheminots travaillent ensemble pour unir les salariés et défendre leurs revendications. Notre Fédération et son UFCM doivent continuer à rencontrer ces collègues, les informer et les mettre en rapport avec la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes ([www.soc-etudes.cgt.fr](http://www.soc-etudes.cgt.fr)).

Dans un premier temps, la CGT propose à tous les salariés qui travaillent dans nos locaux de venir dans nos syndicats ou nos sections, de façon à initier des démarches collectives.

**F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S**  
**U N I O N F E D E R A L E D E S C A D R E S E T M A Î T R I S E S**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Fonction : .....  
Grade : .....  
Position de rémunération : .....  
Etablissement : .....  
Tél : .....  
E-mail : .....



**J'ADHÈRE À LA CGT**

FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS  
263, Rue de Paris - Case 546  
93 515 MONTREUIL Cedex  
Tél : 01.55.82.84.40  
[orga@cheminotcgt.fr](mailto:orga@cheminotcgt.fr)  
[www.cheminotcgt.fr](http://www.cheminotcgt.fr)

**BULLETIN D'ADHESION**

**Ne dites plus :  
« Que fait la CGT ? »  
FAITES-LA !**

Nom du secteur:.....Tél :.....  
Syndicat :.....Tél :.....  
Nom du contact :.....  
Nom du syndiqué :.....

